

Délégué départemental Adjoint des Yvelines - ARS IDF (78)

Sous la responsabilité du Directeur de la délégation départementale (DD), le Délégué départemental Adjoint des Yvelines (DDA 78) contribue à la définition et met en œuvre la stratégie de l'ARS IDF sur le territoire départemental en créant les conditions de l'adhésion et de la mobilisation des acteurs de santé et en accompagnant les initiatives locales.

Il contribue à l'animation territoriale du département.

Participer aux réflexions stratégiques et aux actions politiques notamment celles en lien avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales, la Cnam et les acteurs de santé : professionnels de santé, établissements sanitaires et médico-sociaux, fédérations, promoteurs, usagers...

Conduire, en lien avec le DD, les équipes de la DD et du siège, les projets stratégiques et transversaux de la délégation dans une démarche de pilotage territorial, notamment :

Les projets territoriaux d'amélioration des parcours de santé comme la coordination ville-hôpital, ou le renforcement du premier recours (développement des Maisons de santé pluri professionnelles), et plus largement dans le champ sanitaire

Les projets thématiques (ex : projet territorial de santé, projets de parcours de santé tel que Personnes âgées,...)

Le développement des démarches de contractualisation avec les collectivités (Contrat Locaux de Santé, Conseil Local en Santé Mentale, Contrat de ville, Convention Conseil départemental),

Piloter des projets spécifiques internes : mise en œuvre de projets internes à la DD d'organisation en termes de ressources humaines et de logistique, accompagner les projets de transformation interne de l'Agence.

Participer à l'animation de la Démocratie en Santé : secrétariat général du Conseil territorial de santé, suivi des instances, organisation de débats publics.

Suivre les tableaux de bord et les outils de suivi de la DD (feuille de route, congés, astreintes, etc.).

Appuyer le DD dans le management des équipes de la délégation.(75 collaborateurs)

Assurer l'interim du DD en cas d'absence et/ou d'empêchement, participer dans ce cadre aux instances de pilotage et groupes de travail.

Profil recherché Formation supérieure en rapport

Expérience confirmée sur des fonctions de direction (stratégiques et managériales) dans le domaine de la santé, de la protection sociale ou de l'animation de politiques territorialisées.

Cadre supérieur de l'Etat – catégorie A ou A + (corps des IASS, MISP, IGS, Attachés, DH...) ou équivalent UCANSS. A défaut, un CDD de droit public de 3 ans, éventuellement renouvelable, sera proposé.

Savoirs

- Connaissance des enjeux de santé publique et du système de santé national.
- Maîtrise des outils et dispositifs d'intervention dans le domaine de la santé - Connaissance de l'environnement socio-économique et des acteurs professionnels et institutionnels franciliens.

Savoirs faire

- Capacité à fédérer autour d'un projet commun des acteurs, partenaires ou équipes dont les enjeux sont différents.

- Capacité à articuler et à rendre lisible des dispositifs complexes.
- Capacité à identifier et à soutenir le développement de pratiques innovantes tant en interne qu'à l'externe.
- Capacité à valoriser les avancées obtenues
- Capacité à manager des équipes d'experts au bénéfice de projets transversaux.

Savoir être

- Capacité à diversifier ses modes d'intervention (co-production, médiation, négociation, conviction...)
- Capacité à dialoguer avec des experts de haut niveau

Capacité à équilibrer management collectif et management individuel

Entreprise L'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile de France a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de ses territoires. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficient.

La Délégation départementale des Yvelines assure la déclinaison territoriale des orientations de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, au plus près des besoins de la population du département. Elle est également l'interlocuteur privilégié des opérateurs et partenaires territoriaux et élus.